

Prorogation du Parlement

La valeur d'échange de notre monnaie, qui flotte, est restée proche de celle du dollar américain.

La hausse des prix au cours de l'année a été une source de préoccupation constante. L'augmentation du prix des fournitures industrielles, des denrées alimentaires et du pétrole s'est manifestée dans le monde entier. Ses répercussions sur la vie des Canadiens vous ont incités à prendre un certain nombre de mesures visant à épargner aux Canadiens de trop lourdes privations et à augmenter les approvisionnements dans l'avenir.

[Texte anglais]

Au cours de la session, vous avez essayé de faire face à cette crise. Le gouvernement a soumis au Parlement le principe d'une nouvelle politique énergétique nationale qui tendra à rendre, d'ici dix ans, le Canada autonome en matière de pétrole et de produits pétroliers. Parmi les conditions essentielles à l'adoption d'une nouvelle politique, mentionnons la création d'un marché national pour le pétrole canadien, la mise sur pied d'un mécanisme de fixation des prix qui prévoira des stimulants suffisants pour la mise en valeur de nos ressources pétrolières, l'établissement de mesures visant à faire en sorte que toute augmentation des bénéfices et des recettes résultant d'une hausse de prix contribue à la sécurité et à l'autonomie, la création d'une société pétrolière canadienne sous contrôle étatique dont le but premier consistera à accélérer la prospection et la mise en valeur dans ce domaine, l'achèvement, à brève échéance, d'un oléoduc d'une capacité suffisante pour desservir Montréal et, au besoin, les localités situées plus à l'est et, enfin, l'intensification de la recherche portant sur la technologie relative aux sables pétrolifères de façon à en permettre la mise en valeur complète et rapide.

Au cours de la session, vous avez adopté des mesures destinées à la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Le gouvernement a déjà engagé des pourparlers avec les provinces et d'autres négociations à ce sujet doivent avoir lieu. Entre-temps, les Canadiens sont invités à économiser l'énergie; le gouvernement croit que l'économie canadienne est suffisamment souple pour s'adapter rapidement aux conditions changeantes tout en maintenant la production et l'emploi à des niveaux élevés.

Dans le discours du trône, au début de la présente session, le gouvernement a annoncé que les questions de politique sociale constitueraient une nouvelle priorité et que les programmes de sécurité sociale seraient réaménagés. Une étape importante de la réalisation de cette promesse a été la décision du fédéral et des provinces d'entreprendre une étude approfondie d'une durée de deux ans sur l'ensemble du système canadien de sécurité sociale en utilisant à cette fin le Document de travail sur la sécurité sociale au Canada, présenté au Parlement en avril dernier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Un des deux principaux objectifs énoncés dans le Document de travail et acceptés par le ministre fédéral et les ministres provinciaux consiste à inciter davantage toutes les personnes aptes au travail à ne compter que sur elles-mêmes pour subvenir à leurs besoins et à mieux les récompenser de leurs efforts. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement a proposé une mesure législative qui vise à augmenter sensiblement les allocations familiales et que le Parlement a adoptée. Le salaire d'un travailleur ne dépendant pas de la taille de sa famille, comme dans le cas des prestations sociales, cette mesure concernait en particulier un grand nombre de personnes qui, pour diverses raisons, ne touchent pas un salaire suffisant pour pourvoir aux besoins de leur famille. Le nouveau programme d'allocations familiales tend à réduire ces injustices et à inciter davantage les défavorisés à ne pas abandonner leur emploi. Ces nouvelles allocations, qui sont plus élevées que les précédentes, sont imposables afin d'assurer une assez bonne redistribution des revenus.

Pour renforcer le désir déjà très grand d'indépendance de la population canadienne, notre gouvernement a pris, avec l'accord des provinces, des mesures visant à consolider le principal programme d'assurance sociale du pays: le Régime de pensions du Canada.

Grâce aux lois que vous avez votées, le niveau des gains sur lequel sont calculées les cotisations sera haussé pour mieux protéger les travailleurs canadiens contre des difficultés financières dues à des circonstances partiellement ou totalement indépendantes de leur volonté: la vieillesse, l'invalidité ou le décès d'un soutien de famille.

En outre, le gouvernement a pris des dispositions visant à maintenir le pouvoir d'achat des prestations de sécurité sociale. Par exemple, les allocations aux anciens combattants, les allocations familiales, et les prestations versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada et du programme de pensions de retraite seront indexées sur le coût de la vie. Quant aux prestations de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti pour les personnes âgées, l'indexation qui existe déjà se fera sur une base trimestrielle. Grâce à ces mesures, les principaux

[M. l'Orateur.]

programmes fédéraux de sécurité du revenu gardent tous leur pleine valeur originelle.

[Texte français]

Le second objectif principal de l'examen du système de sécurité sociale consiste à assurer un revenu de base convenable à tous ceux qui ne peuvent ou ne devraient pas travailler. Au début de cette session, le gouvernement a donc proposé de relever sensiblement le niveau de sécurité garanti des personnes âgées; le Parlement a approuvé cette mesure qui assure maintenant aux personnes seules âgées de 65 ans et plus un revenu garanti supérieur à \$2,000 par année, et aux couples un revenu de plus de \$4,000. Ces chiffres se comparent très avantageusement à ceux des autres pays du monde.

Mais ces mesures ne sont pas les dernières à prendre dans le domaine de la sécurité sociale. Nous pouvons maintenant attendre de l'examen en question, avec un espoir justifié, d'autres réalisations visant à maximiser les avantages et à réduire les injustices de la société canadienne.

Au cours de cette session, vous avez œuvré en vue d'améliorer les normes et la disponibilité des habitations canadiennes. Vous avez approuvé une mesure prévoyant de l'aide pour la recherche et la planification en matière d'aménagement collectif, pour l'acquisition par l'État de terrains propres à la construction domiciliaire, pour l'amélioration des quartiers résidentiels existants et des habitations des autochtones, pour l'accroissement du nombre des logements destinés aux familles à faible revenu, pour l'aménagement de logements coopératifs et pour la protection des acheteurs. Dans ce dernier cas, l'aide est semblable à celle qui est accordée aux acheteurs d'autres biens de consommation. Vous avez aussi adopté la Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles, qui a pour but d'accroître les fonds disponibles au Canada pour des hypothèques prises sur des propriétés résidentielles.

Vous avez dû, au cours de cette session, régler la grève du rail, mais vous avez pu agir avec justice et célérité de telle sorte que le pays en a relativement peu souffert.

Des mesures destinées à améliorer les procédures en matière d'immigration ont été adoptées au cours de cette session, et le gouvernement a fait le nécessaire pour régulariser le statut de milliers d'immigrants.

Des dispositions ont été prises au cours de l'année pour assurer le bon fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage.

L'adoption de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a été de toute première importance pour le contrôle par les Canadiens de l'économie du pays. Il s'agit là, en effet, d'une mesure positive destinée à favoriser à la fois le développement de l'économie canadienne et la naissance d'un sentiment national. Le mécanisme d'examen qu'elle prévoit est un instrument souple qui reconnaît que les investissements étrangers directs présentent à la fois des avantages et des inconvénients. Cette loi doit nous permettre d'améliorer le rendement des investissements étrangers au Canada tout en arrêtant et en renversant la tendance à la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes. Ce n'est pas une mesure visant à mettre fin aux investissements étrangers au pays c'est au contraire une mesure destinée à faire bon accueil aux investissements étrangers profitables au Canada.

[Texte anglais]

L'augmentation considérable des ventes de blé ainsi que du prix de cette céréale nous révèle que les affaires des agriculteurs canadiens ont été prospères au cours de cette session. Vous avez adopté, pour protéger ces agriculteurs, des mesures permettant d'éliminer les impôts sur les gains en capital perçus lors de la transmission, d'une génération à l'autre, de la ferme familiale, et de réduire le coût de l'assurance-récolte. La protection à la fois de l'agriculteur et du consommateur a été assurée grâce à une augmentation du niveau des prix de soutien des produits laitiers et de l'aide relative au tarif de fret de la provende dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique. Des dispositions ont également été prises en vue d'améliorer de façon générale la commercialisation des produits agricoles, et l'on a commencé à élaborer une nouvelle politique sur les grains fourragers.

Au cours de cette session, vous avez prolongé pour une nouvelle période de cinq ans l'abolition partielle de la peine de mort et vous avez adopté une mesure importante visant à protéger la population contre l'envahissement de la vie privée par les techniques modernes. Vous avez aussi adopté une mesure de protection contre la piraterie aérienne et vous avez augmenté le nombre des membres de la Commission des libérations conditionnelles.

Vous vous êtes attachés à renforcer l'application de la démocratie au Canada. Le gouvernement a fait connaître sa politique à l'égard des conflits d'intérêts touchant les ministres et les fonctionnaires. Il vous a présenté un Livre vert sur les membres du Parlement et les conflits